



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°10

Réunions du bureau Exécutif du : 16 Octobre 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE
Noël RIFFAUD et Denis SOTO.
MM. Hicham AJJANI, Simon AMZALLAG, Fouad BOUAISS,
Patrice et Cyril BOUREAU, Claude CASTROFLORIO, Gilles
ERMANI et John SMITH

Assistent : Mme Marie-Lise DI RUSSO et MM. Maxime APRUZZESE et
Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN

Excusé : M. Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 06.10 (PV 09) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA et les Présidents de CDA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion plénière CRA/CDA importante par l'ordre du jour prévu et programmée au moment de l'application de nouvelles dispositions prises dans le cadre de cette crise sanitaire « COVID-19 ».

Il était nécessaire d'organiser cette rencontre après le renouvellement des instances des Districts et les changements de Président ou des membres pour certaines Commissions des Arbitres.

Le Président Karim ABED précise qu'il a rencontré le Président de la CDA du District de Provence ce lundi 12.10 à la Ligue pour échanges, ne pouvant être présent ce 16.10.

La présence pour certaines CDA de leur Président accompagné des responsables formation et désignations impose un tour de table de présentation.

POINTS ABORDES

INFORMATIONS CRA et CFA

Le Président Karim ABED aborde la nouvelle formation initiale des Arbitres (FIA) qui, selon les directives de la DTA, doit pouvoir s'appliquer dans toutes les Ligues et leurs Districts afin de répondre aux exigences uniformes de formation des nouveaux Arbitres.

Cette méthode de travail doit permettre de déployer toute l'activité formatrice des structures arbitrales des instances représentées par la CRA, le CTRA et l'ETRA, les CDA, le CTDA et l'ETDA (pour les Districts qui en sont nantis) afin de répondre aux jeunes licenciés contactés par la DTA et intéressés pour suivre la formation de Jeune Arbitre.

L'objectif de 15% d'Arbitres en plus sur notre Ligue à l'issue de cette présente saison, envisagé par la DTA, peut être atteint avec cette FIA grâce à une harmonisation indispensable des formations et au processus administratif mis en place avec l'IR2F.

D'autre part, la fidélisation des Arbitres est aussi un aspect important pour le maintien des effectifs Arbitres et l'idée de mobiliser dans les CDA tous les Arbitres D1 est à creuser.

RESULTATS DES EXAMENS FEDERAUX SAISON 2019/2020 :

Nicolas PEZZOLI, responsable du pôle promotionnel au sein de la CRA, aborde les résultats des examens des candidats au titre d'Arbitre Fédéral et félicite les deux JAF reçus Benjamin AMSILI et Florian TAULIER ainsi que l'Arbitre Assistant Christopher SPADAFORA.

Après une analyse des résultats par épreuves techniques, il s'avère que le rapport disciplinaire est celle qui a pénalisé nos candidats, une réflexion est à mener sur l'approche technique de ce test.

Pour cette saison, le premier rassemblement des promotionnels s'est déroulé le vendredi 25.09 à la Ligue, mais en raison de la crise sanitaire, les plannings des cours de formation vont être revus. La CRA se félicite de l'arrivée de 4 nouveaux formateurs Arbitres Fédéraux.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE FORMATION INITIALE :

Maxime APRUZZESE, le CTRA et Cyril BOUREAU intervenant IR2F, qui sont chargés de l'organisation des cours de cette FIA au niveau de la Ligue, développent l'ensemble du cahier des charges mis en place, les différentes sessions possibles et les objectifs de cette formation.

Pour la saison 2020/2021, sont prévus :

- 200 candidats Arbitres de District en formation.
- 14 sessions pour l'ensemble des 5 Districts, soit une moyenne de 14 candidats par session.
- Le minimum de candidats pour organiser un rassemblement est fixé à 7.

Au 16.10, 21 candidats sont formés et 72 sont inscrits lors des prochaines sessions (détail par District).

Présentation du cahier des charges :

- Publication d'affiches sur le site de la Ligue et des Districts pour motiver les candidats ;
- Gestion par l'IR2F de l'ensemble des dossiers administratifs ;
- Obligation de disposer de formateurs ayant suivi la formation d'initiateur ;
- Planification des examens de chaque session dans un délai d'une semaine ;
- 2 examens laissés au choix des formateurs ;
- Un kit pédagogique et une dotation CRA sont remis à chaque formateur ;
- Programme FIA à suivre ;
- Suivi post-formation des candidats formés ;

Un module de formation continue devrait être finalisé pour la fin de cette saison en mai 2021.

Après un échange sur certains points liés aux obligations de nombre de candidats, de jours de rassemblement et d'organisation matérielle, le Président de la CRA, tout en remerciant les présentateurs, espère que chaque CDA adhère pleinement à cette nouvelle formation initiale.

EFFECTIFS DES ARBITRES DE LA LIGUE AU 16.10.2020

Noël RIFFAUD présente un tableau regroupant par District et par catégorie, le nombre d'Arbitres de Ligue en activité à ce jour (130) et le nombre de candidats Arbitres de Ligue (43) au 16.10.

Après une saison 2019/2020 inachevée en date du 08.03, la crise sanitaire et les conséquences de changement d'activité ou de lieu de travail pour certains Arbitres et les nouveaux cursus universitaires ont soit provoqué des arrêts définitifs d'arbitrage, soit des demandes d'année sabbatique.

Il faut tenir compte du décalage de l'examen candidats Arbitres de Ligue de mars 2020 en août 2020.

Ceci explique le faible nombre d'Arbitres en activité actuel de 130.

Afin de connaître au niveau Ligue, les effectifs Arbitres en présence, la CRA fera parvenir aux Présidents de CDA, le fichier Excel concerné afin qu'ils le complètent pour leurs Arbitres de District (hors FFF, Ligue et candidats).

POINT SUR LES EPREUVES DES CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE SAISON 2019/2020

Les 43 candidats sont répartis par catégorie comme suit :

- 32 JAL dont 3 Féminines
- 11 Séniors (3 Féminines – 1 Assistant AR2 – 7 R2)

Sur cet effectif ayant participé aux tests technique et physique du 23.08.2020, la situation après les séances de rattrapage des tests décidées par la CRA est la suivante :

- Tests physiques du 23.08 et 03.10 = 2 échecs [1 JAL et 1 Sénior] et 1 blessé JAL (opération prévue)
- Tests techniques du 23.08 et 06.10 = aucun échec
- Tests pratiques : point par catégorie :
 - 30 JAL pour lesquels une observation est prévue (ou une deuxième si besoin application RI) 27 ont déjà été vus et 3 sont prévus le weekend du 18.10.
La décision CRA sur la validation des examens sera prise lors de sa prochaine réunion.
 - 10 Séniors seront observés d'ici le 20.12 et validation des résultats par la CRA et suivant le nombre de postes retenus.

Le prochain examen « Candidats Arbitres de Ligue » pour la saison 2020/2021 est normalement prévu en mars 2021, chaque Président de CDA ayant été destinataire du programme de formation et de questionnaires à mettre en place. Un prochain mail précisera les conditions de ces examens contenus dans le Règlement Intérieur de la CRA.

POINT SUR LE PROCESSUS DES DESIGNATIONS

Le Président Karim ABED souhaite que l'ensemble des responsables des désignations soit au titre de la CRA soit au titre de la CDA et qu'un processus défini puisse être mis en place pour assurer les désignations dans un délai normal et sans avoir des manques significatifs de couverture par des Arbitres officiels sur des championnats de Ligue, malgré la baisse des effectifs précitée.

Les délégations laissées aux CDA pour désigner des Arbitres de District sur des matchs de Ligue est nécessaire et obligatoire afin d'assurer les objectifs par compétition (principe identique de la DTA par rapport aux CRA).

Les membres du Bureau Exécutif de la CRA et les Présidents de CDA prennent la décision de donner délégation permanente aux CDA pour désigner les Arbitres de District sur les matchs de championnat de Ligue Méditerranée en CR U14 et CR U15.

Pour les matchs de championnat de Ligue dans les catégories U16-U17-U18-U19-U20, les désignations seront assurées par la CRA.

Après des échanges constructifs, il est mis en place entre la CRA et les CDA, les règles de gestions suivantes :

A) RESPONSABLES DES DESIGNATIONS CRA - CDA :

Responsables CRA : Olivier GONCALVES – Fabrice POREE

Responsables CDA : ALPES : Simon AMZALLAG – CÔTE D'AZUR : Claude CASTROFLORIO - GRAND VAUCLUSE : Hicham AJJANI – VAR : Patrice BOUREAU

B) CALENDRIERS DES OPERATIONS DE DESIGNATIONS :

- 1) **Entrées sur FOOT2000 :** le vendredi
- 2) **Extraction FOOT2000 fichier Excel et envoi aux CDA pour combler les manques :** le lundi
- 3) **Retour des CDA suite validation avec les notifications par mail des points non résolus :** le jeudi soir
- 4) **Reprise en main par la CRA à partir du jeudi soir et si problème, contact des CDA**

C) NOMBRE DE DESIGNATIONS D'ARBITRES PAR CATEGORIES DE CHAMPIONNAT DE LIGUE :

- **U16 R1** → 3 Arbitres Officiels obligatoires
- **U16 R2** → 1 Arbitre Officiel minimum obligatoire
- **CR U17** → 1 Arbitre Officiel minimum obligatoire
- **U18 R1** → 3 Arbitres Officiels obligatoires
- **U18 R2** → 1 Arbitre Officiel minimum obligatoire
- **CR U20** → 1 Arbitre Officiel minimum obligatoire
- **CR U18F** → 1 Arbitre Officiel minimum obligatoire sur 1^{ère} Phase et 3 obligatoires sur 2^{ème} phase
- **R1 F** → 3 Arbitres Officiels obligatoires

D) UTILISATION DES CANDIDATS SENIORS R2-AR2 JUSQU'AUX RESULTATS DES EXAMENS (31/12/2020) :

La CRA et les CDA ont décidé d'un commun accord dans le but de simplifier les plannings des désignations pour les candidats, d'une prise en charge par la CRA jusqu'à la fin des observations et de la date de validation des résultats, soit, en principe sans tenir compte de reports de matchs, au 31/12/2020 (Article 19 Règlement Intérieur CRA).

E) UTILISATION DES ARBITRES ASSISTANTS DE DISTRICT DETACHES SUR MATCHS R2 (ou autres) :

La CRA adressera un mail aux Présidents de CDA afin de mettre à jour le nombre et la liste de ces Arbitres en fonction de leur propre effectif. Leur détachement sera systématique sauf besoins des CDA. Un point sera établi après le retour des listes.

La CRA souhaite à tous les acteurs des désignations, une bonne application de ces règles de gestion.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/FFF :

Mails du 09.10 de la DTA relatif aux précisions réglementaires dans le cadre des matchs de la phase du Challenge Jean Leroy à destination des Jeunes Arbitres.

Mail du 12.10 de la FFF relatif à la programmation du match en retard en CN U17 - ISTRES F.C./ MONTPELLIER HSC le 17.10.

Mail du 14.10 de la DTA relatif à la transmission de 2 rapports d'observations JAF de Benjamin AMSILI et Bilel MERZOUG.

DES CDA :

PROVENCE :

Mail du 07.10 relatif à leur impossibilité de pouvoir assister à la réunion du 09.10 et à l'information qu'ils ne pourront désigner par délégation 5 Arbitres sur des matchs de Ligue du 11.10 du fait de la programmation de matchs de District aux mêmes horaires.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président et l'informe que la réunion prévue le 09.10 est reportée au 16.10 entre CRA et CDA.

ALPES – COTE D'AZUR - GRAND VAUCLUSE - VAR :

Mails des 08 et 10.10 des Présidents de CDA respectifs confirmant leurs présences avec leurs responsables de désignations et/ou de formation à la réunion CRA/CDA à la Ligue le 16.10.2020.

Lu et pris note, la CRA remercie les Présidents et confirme l'application des consignes sanitaires.

DES CLUBS :

U.S MARSEILLE ENDOUME CATALANS :

Mail du 12.10 relatif à l'arbitrage et au déroulement du match CR U20 en date du 10.10.2020 contre MARIGNANE-GIGNAC.

Lu et pris note, la CRA remercie le club et transfère l'information à la CDA de l'Arbitre concernée.

ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL :

Mail du 13.10 relatif à la demande de désignations d'Arbitres sur un match amical opposant leur équipe de N2 contre le F.C. ISTRES (N3) le 17.10 à 16h00 au Stade Louis Hon à Saint-Raphaël.

Lu et pris note, la CRA remercie le club et transmet l'information au pôle Désignations.

AUBAGNE F.C. :

Mail du 14.10 relatif à la demande d'Arbitres Assistants sur le match de CR U18F en date du 17.10 contre l'A.S. CANNES.

Lu et pris note, la CRA remercie le club et transfère l'information au pôle Désignations.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

- SOTO Jean-François : mail du 15.10 relatif aux absences de rapports d'arbitrage sur des matchs CR U18F, CR U20 et R2 des 10 et 11.10.

Lu et pris note, la CRA le remercie, une demande sera faite auprès des Arbitres concernés.

DES OBSERVATEURS :

- DANTZER Eric : mail du 07.10 relatif à un signalement sur l'observation d'un Candidat Jeune Arbitre de Ligue.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

- BERTRAND Vincent : mail du 12.10 relatif à l'observation d'un Candidat Jeune Arbitre de Ligue.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

DES ARBITRES :

Frais :

- MARIANZUCK Sabrina : mail du 12.10 relatif à l'absence de règlement des frais d'arbitrage sur un match du 10.10 par le club de MARIGNANE-GIGNAC F.C.

Lu et pris note, la CRA la remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

- BLAIS Clément : mail du 11.10 relatif à la transmission de la feuille de frais d'arbitrage sur le match de CR U14 - O. DE MARSEILLE / MARIGNANE-GIGNAC F.C.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

- PENCREACH Loan : mail du 16.10 relatif à sa demande quant à la date de versement des frais d'arbitrage liés aux matchs en CN U17 et CN U19 du mois de Septembre 2020.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

Rapport :

- FUTSI Davut : mail du 12.10 relatif à la modification du rapport d'arbitrage du match de CACG du 10/10 O. MONTELAIS / O. DE BARBENTANE.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

- GUIMONNEAU Clément : mail du 12.10 relatif à la transmission d'informations complémentaires par rapport à la validation de la FMI.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

Courrier : Autres demandes

- DEWOST Claire : mail du 07.10 faisant part à la CRA de son impossibilité de pouvoir arbitrer le 10.10 étant indisponible les samedis du 10.10 au 16.01.2021.
Lu et pris note, la CRA la remercie, lui signale qu'aucune saisie n'est remontée de MyFFF et transfère cette information au pôle Désignations.
- RAHAL Nébyl : mail du 07.10 relatif à sa demande sur l'attente de retour d'un rapport d'observation effectué en début de saison.
Lu et pris note, la CRA le remercie et se rapproche de l'observateur concerné pour plus d'informations.
- BOUREAU Cyril : mail du 09.10 relatif à la transmission du justificatif universitaire lié à son indisponibilité.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- CHILOTTI Sébastien : mail du 09.10 faisant part à la CRA de son obligation professionnelle de devoir partir travailler sur une autre région à compter du 30.11 jusqu'à la fin de la présente saison et demandant en conséquence de pouvoir être observé avant son départ.
Lu et pris note, la CRA le remercie, donne son accord et transfère cette information au responsable des observations.
- ROMERO Antonio : mail du 10.10 relatif à la transmission d'un courrier informant la CRA de sa volonté de mettre un terme à sa carrière d'arbitrage après 32 années sur les terrains à la fin de la présente saison.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette information importante au niveau administratif et reprendra contact avec lui pour la désignation réservée aux Arbitres arrêtant l'arbitrage.
- RASCLARD Rémy : mails du 12 et 13.10 relatifs à l'information qu'étant pris par la FFF les 24 et 25.10, il ne pourra assurer d'arbitrage et qu'il demande à être reçu par la CRA.
Lu et pris note, la CRA le remercie, transfère l'information sur l'indisponibilité citée au pôle Désignations et reprendra contact avec lui pour sa demande.
- SASSI Julien : mail du 12.10 sollicitant la CRA afin de pouvoir être informé sur les règlements des différentes coupes sur cette présente saison en fonction des catégories et en fonction des journées régionales et fédérales.
Lu et pris note, la CRA le remercie et va proposer un moyen simple d'informations aux services administratifs de la Ligue.
- HOLLECKER Sébastien : mail du 12.10 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle justifiant son indisponibilité et son impossibilité d'arbitrer durant la période du 17.10 au 24.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- MARIANCZUK Sabrina : mail du 11.10 relatif au fait d'avoir demandé à l'Arbitre Assistant remplaçant du central d'assurer l'arbitrage en raison de douleurs persistantes liées à un accident de voiture la veille du match.
Lu et pris note, la CRA la remercie, lui souhaite un prompt rétablissement et l'informe que ce changement est à préciser sur le rapport d'arbitrage comme indiqué dans le protocole de communication.
- BOULAHYA Bilel : mail du 13.10 relatif à la transmission d'un nouveau RIB dans le cadre des virements des frais d'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.
- MOUDERY Philippe : mail du 13.10 relatif à la transmission d'un message de remerciements à la CRA dans le cadre du déroulement complexe de la saison en cours.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- SILVESTRE Alexandre : mail du 13.10 relatif à sa demande de constituer un binôme en tant que R2 avec Walid YOUSSEF Arbitre Assistant AR2.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors de sa prochaine réunion.
- REGGABI Sabri : mail du 13.10 relatif à la désignation ce samedi 17.10 qu'il assurera, mais, que pour les désignations futures, il précise qu'il ne peut pas arbitrer le samedi.
Lu et pris note, la CRA le remercie, mais après vérification, il s'avère que le retour de la fiche n'ayant pas été validé à la date demandée, ces éléments n'ont pu être pris en compte.
- D'ANTONIO Lionel : mail du 14.10 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle justifiant ses indisponibilités pour les 17, 24 et 25.10 hors délai de prévenance.
Lu et pris note, la CRA le remercie, application du protocole de communication respectée.
- BOURREQUAT Marjorie : mail du 15.10 relatif à la constatation de 2 désignations non compatibles sur les horaires programmées de 11h00 et 13h00 le 18.10.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.

- AOUARARH Taj-Alarab : mail du 15.10 relatif à la transmission des justificatifs médicaux suite à sa blessure ne lui ayant pas permis de terminer les tests physiques.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- FABRE Arthur : mail du 16.10 relatif à sa demande de pouvoir être reçu par la CRA suite à un problème rencontré sur un match.
Lu et pris note, la CRA le remercie et reprendra contact avec lui le plus rapidement possible.

Indisponibilités médicales :

- AJJANI Hicham : mail du 09.10 relatif à la transmission d'un certificat médical de prolongation de son arrêt d'arbitrage jusqu'au 16.10 ne lui permettant pas d'assurer ses désignations du 11.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère ces informations au pôle Désignations.
- CHNIBA Kamel : mail du 07.10 relatif à la transmission d'un certificat médical initial d'arrêt d'arbitrage pour une durée de 30 jours.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- DONADIO Julien : mail du 08.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage pour le weekend du 10-11.10 suite à un accident du travail ne lui permettant pas d'assurer ses désignations.
Lu et pris note, la CRA le remercie et tout en lui souhaitant une guérison rapide, transfère ces informations au pôle Désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- TIR Sofiane : mail du 07.10 relatif à son impossibilité de pouvoir être disponible pour la CRD du 12.10 étant pris par son activité professionnelle.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [[numéro licence@lmedfoot.fr](mailto:numéro_licence@lmedfoot.fr)] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 08.10 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue et aux Présidents des CDA afin d'assurer la diffusion auprès de leurs Arbitres dans le cadre de l'application du dispositif du Carton Vert sur les matchs de championnat CR U14 et CR U18F.
- Le 15.10 : mail envoyé aux Présidents de CDA relatif au recueil de questions dans le cadre de la préparation de l'examen Candidat Arbitre de Ligue pour cette saison 2020/2021 faisant l'objet de l'ordre du jour à la prochaine réunion CRA /CDA.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 16.10.2020

Sont toujours en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- LE CORRE Juluan : du 07.08 au 31.12.2020

- SMOUNI Hicham : du 18.08 au 14.02.2021
- TSALBI Ali : du 20.08 au 19.10.2020
- LARBI Saber : du 09.09 au 31.12.2020
- DAMIR Guillaume : du 10.09 au 25.10.2020
- CHABANE Loïc : du 22.09 au 15.11.2020
- GRUT Antoine : du 24.09 au 22.10.2020
- GUILIANO Lorenzo : du 28.09 au 15.11.2020
- ALEXANDRE Jordan : du 01.10 au 28.12.2020
- CHNIBA Kamel : du 09.10 au 07.11.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES DU 18.10 AU 15.11.2020

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion à la Ligue ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

Prochaine réunion de CRA Le 23 Octobre 2020

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**